

Procès-verbal valant compte rendu du Conseil municipal du 20 juillet 2018

L'an 2018 et le 20 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire.

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BATISTA Karine, MAURY Sarah (arrivée à 19h15), OSSANT Christine, TESSIER Monique, MM : CHAZAL Augustin, CORBY Yves, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, LATTOUF Charles, LE GARREC Christian, LE MARHOLLEC Patrick, MARCHAIS Stéphane (arrivé à 19h29)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BILLON Monique à Mme TESSIER Monique, JADEAU Francine à Mme BATISTA Karine, M. DANGER Henri à Mme MAURY Sarah

Excusé(s) : Mme HUBERT Pascale, M. GAUTIER Philippe
Absent(s) : Mme BOUDEVIN Sandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 20/07/2018

Date d'affichage : 16/07/2018

A été nommé secrétaire : Patrick LE MARHOLLEC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00. Monsieur Patrick LE MARHOLLEC est désigné secrétaire de séance. Il fait lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1° Approbation du procès-verbal valant compte rendu du 08 juin 2018

2° Information sur les délégations de compétences accordées à Monsieur le Maire en vertu de L'article L2122-22 du CGCT

3° Aménagement du territoire : Présentation du rapport d'étude de l'ADAC et CAUE sur le jardin public, lancement du marché de maîtrise d'œuvre

4° Finances :

- Marché public de fournitures et de service - Attribution du prestataire pour la livraison des repas en liaison froide de la cantine scolaire
- Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie
- Décision de clôture du lotissement "l'Horizon", budget annexe l'Horizon
- Décision modificative n°2 du budget général
- Information sur la situation financière de la Commune

5° ZAC des Dolbeaux :

- Autorisation de lancement d'une consultation pour aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement
- Création d'une commission ad hoc pour l'examen et la sélection des candidatures pour la concession d'aménagement
- Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme pour la négociation de la Concession d'aménagement

6° Cession de deux parcelles communales au Serrain section G n°934 et n°936

7° Déplacement du monument aux morts

8° Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL

9° SIEIL - Approbation de principe des tranches de travaux d'éclairage public en centre-bourg

10° Intercommunalité - FPIC 2018

11° Rapport des commissions

12° Divers

Monsieur le Maire présente le premier point de ce conseil.

1° Approbation du procès-verbal valant compte rendu du 08 juin 2018

réf : 2018_058

Le Procès-verbal valant compte rendu de séance du conseil municipal du 08 juin 2018 a été distribué auprès des élus. Quelques reformulations de phrases doivent être corrigées. Cependant, après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal valant compte rendu de séance du 08 juin 2018.

2° Information sur les délégations de compétences accordées à Monsieur le Maire en vertu de L'article L2122-22 du CGCT

réf : 2018_059

Monsieur le Maire informe les élus des caractéristiques de la convention de ligne de trésorerie 2018 qui a fait suite à une consultation. La proposition retenue est celle de l'établissement Crédit agricole avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 1 an

Montant : 200 000€

Taux : index variable*euribor 3 mois moyenné avec un taux de plancher de 0% auquel et ajouté une marge de 0.83%

Soit à ce jour $0\%+0.83\%=0.83\%$

Commission d'engagement : 300€ avec un minimum de perception de 120€.

Le conseil prend acte.

3° Aménagement du territoire : Présentation du rapport d'étude de l'ADAC et CAUE sur le jardin public, lancement du marché de maîtrise d'œuvre

réf : 2018_060

Arrivée de Madame Sarah MAURY porteuse de la procuration de Monsieur Henri DANGER à 19h15, et de Monsieur Stéphane MARCHAIS à 19h29 modifiant le nombre de votants.

Monsieur le Maire présente le projet d'espace public entourant le lavoir du centre-bourg qui est un ancien dossier de la Commune. Un plan réalisé dans les années 2000 a permis le démarrage d'une nouvelle réflexion autour de cet espace situé en centre-bourg.

Différentes réunions menées avec l'aide de l'Agence d'Aide aux Collectivités et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ont permis de définir un projet global d'aménagement paysager du lavoir. Ce projet est détaillé dans l'étude présentée en conseil.

Celle-ci décrit l'intérêt du site sur le plan patrimonial et intergénérationnel avec la proximité de la maison de retraite et les possibilités d'aménagement de cet espace. Un phasage et un chiffrage des travaux à réaliser sont joints à cette étude.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 336 750 € HT. Monsieur LATTOUF demande si le coût de maîtrise d'œuvre est inclus dans le coût. Monsieur le Maire pense que oui. Un échange entre les élus débute sur les différentes phases d'aménagement. Madame OSSANT évoque l'aire de jeux, prioritaire selon elle, compte tenu de la demande du Conseil Municipal des Jeunes. Monsieur CORBY évoque l'intérêt du parcours santé, prévu près de la maison de retraite. Monsieur MARCHAIS évoque le projet de potager collectif qui pourrait faire l'objet d'une gestion par une association créée à cet effet.

Monsieur LATTOUF évoque la proximité avec la maison de retraite en espérant qu'il n'y aura pas trop de nuisances sonores pour les résidents. Monsieur CORBY pense qu'au contraire, il ne s'agira pas de nuisances et que cet espace public apportera au contraire de la vie au centre du village et de l'animation à proximité de la maison de retraite. Monsieur le Maire reprend l'étude et montre qu'il est prévu un parc arboré entre la maison de retraite et le verger. Si celui-ci est suffisamment densifié, il permettra de faire une transition physique et « auditive » avec la maison de retraite.

A la question de Monsieur LATTOUF concernant l'éventuelle fermeture du parc, Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas prévu de le rendre clôt. Peut-être sera-t-il prévu un théâtre de verdure permettant l'organisation d'animations.

Monsieur le Maire demande aux élus leur avis sur le lancement du marché de maîtrise d'œuvre de ce projet. L'enveloppe consacrée à la maîtrise d'œuvre serait d'environ 20 000€.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'un espace public autour du lavoir tel qu'il figure dans l'étude, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet, autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions au Pays Loire Nature et aux services de l'Etat au titre de la DETR 2019 afin d'aider à la réalisation de ce projet d'intérêt général.

4° Finances:

Marché public de fournitures et de service - Attribution du prestataire pour la livraison des repas en liaison froide de la cantine scolaire

réf : 2018_061

Monsieur le Maire explique que tous les trois ans, le marché pour la livraison des repas en liaison froide en cantine scolaire doit être renouvelé dans le cadre d'une procédure adaptée. Un avis pour la relance de ce marché a été publié le 11 mai 2018 avec pour réception des plis, la date du 31 mai 2018.

Une première commission s'est déroulée le 1er juin pour procéder à l'ouverture des plis. Le 06 juin a eu lieu les tests gustatifs avec des élèves, des membres de l'APE et madame BILLON, adjointe. Une seconde commission eu lieu le 04 juillet pour déterminer l'attributaire.

Les critères étaient les suivants : Valeur technique et gustative 40%, le prix 25%, la démarche qualité de l'entreprise : 20% et le service (communication, décoration...) 15%.

Suite aux tests et à l'analyse des offres, la commission propose à l'assemblée que soit attribué le marché à SODEXO pour un montant par repas de :

- Maternelle : 2.167€ HT (2.286€ TTC)
- Élémentaire : 2.399€ HT (2.531€ TTC)

Sur avis favorable de la Commission d'ouverture des plis, après délibération, le conseil, à l'unanimité, attribue le marché de livraison en liaison froide de repas pour la cantine scolaire à l'entreprise SODEXO pour une durée de trois ans, donne pouvoir au Maire de signer les documents nécessaires à l'attribution de ce marché.

Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie

réf : 2018_062

Suite au renouvellement du marché lié à la restauration scolaire ainsi qu'à des évolutions salariales du personnel affecté au service périscolaire, il convient de faire évoluer les tarifs garderie et cantine inchangés depuis 2016. Cette augmentation est nécessaire afin de compenser l'augmentation des charges du personnel due à la mise en place obligatoire du RIFSEEP.

Les tarifs applicables seront les suivants :

- 3.26 € TTC pour les abonnés,
 - 3.98 € TTC pour les occasionnels ;
- soit une augmentation de 2%,

Pour la garderie, les nouveaux tarifs seront les suivants :

- 42.75 € TTC le forfait de 45 ½ heures (soit 0.95 € la 1/2 heure)
- 17.25€ TTC le forfait de 15 1/2 heures (soit 1.15 € la 1/2 heure)

Monsieur LATTOUF demande comment se déroulent les demandes des familles rencontrant des difficultés financières. Il lui est répondu que celles-ci font l'objet d'une transmission au

CCAS au cas par cas. Malgré tout, la cantine de Semblançay compte près de 97% des enfants scolarisés et il y a très peu d'impayés.

Après un tour de table, le Conseil, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie.

Décision de clôture du lotissement "l'Horizon", budget annexe l'Horizon

réf : 2018_063

Le 11 mars 2016, le conseil municipal avait créé un budget annexe dénommé "L'Horizon" pour la création d'un nouveau lotissement portant le même nom "L'Horizon". Les travaux étant désormais achevés sur ce lotissement, Monsieur le Maire propose aux élus du conseil de clore le budget annexe associé à ce lotissement.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement intégral du restant dû (23 618.68€) sur ce lotissement auprès de l'organisme bancaire Crédit mutuel au 31 juillet 2018 tel qu'il figure sur le décompte joint en annexe, donne autorisation au Maire de procéder à toutes les écritures et opérations comptables nécessaires à la clôture de ce lotissement dont la dernière déclaration TVA, prononce la clôture des comptes du budget annexe l'horizon, demande à Monsieur le Percepteur de bien vouloir procéder aux écritures de résultats de ce-dit lotissement, après édition du compte de gestion, afin de réintégrer l'excédent sur le budget général, sur le présent exercice budgétaire.

Décision modificative n°2 du budget général

réf : 2018_064

Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n°2 du budget général réalisée suite à la réception des notifications de dotations reçues début juillet,

Section de fonctionnement

Recettes à enregistrer

Article	Nature	BP 2018	Notification	ajout au BP
73111	Taxes F FNB TH	680 211	696144	15933
73223	FPIC Intercom	0	39340	39340
7343	Pylones	83358	85140	1782
7411	DGF	174000	183442	9442
74121	DSR	80000	109587	29587
74127	DNP	80000	89943	9943
		1 097 569	1203596	106027

Besoins nécessaires

Article	Nature	BP	Motifs	Ajout au BP
60632	Fournitures pt équipement	6000	restriction BP	1700

606331	Fournitures environnement	6500	restriction BP	500
6064	Fournitures adm	1700	restriction bp + réparation affanchisseuse	500
615228	Entretien et réparation batiments	1000	restriction bp	2000
615231	Entretien et réparation voirie	4000	restriction bp	500
6257	réception	1000	Exposition exceptionnelle pour le 11 novembre	6500
6231	Annonces et insertions	1000	annonces pour 2 nouveaux marchés pbcs	1626
6236	Catalogues et imprimés	6000	Gazette automne + vœux	4230
			TOTAL	17556

D022	Dépenses et imprévues	10 000
D023	Virement à l'investissement	78 471

Section d'investissement

R021	Virement du fonctionnement	78 471
------	----------------------------	--------

Nouvelles recettes

op 21 R1321	CEE 054-50273	0	société DESTROIS lot 5	1129,1
	CEE 054-46544	0	société Sunn ISOSSOL	5261,78
			TOTAL	6390.88

TOTAL RECETTES 84861.88

Nouvelles dépenses

op80	pack office accueil	0	ABS Informatique	500
op95 ZAC	2 tranches condles	7500	sativa	1080
			TOTAL	1 580,00

MONTANT RESIDUEL 83281.88

Proposition d'écraser l'emprunt prévu à l'opération 22 Eclairage public de 80 000€

La décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du budget général.

Information sur la situation financière de la Commune

réf : 2018_065

Monsieur le Maire fait lecture en conseil de la lettre préfectorale reçue le 09 juillet 2018 exposant la situation financière de la Commune de Semblançay.

Elle fait état d'une situation financière toujours difficile avec une capacité d'autofinancement diminuant par rapport à 2016 et des charges réelles de fonctionnement augmentant plus vite que les produits réels de fonctionnement. Le recours à l'emprunt est nécessaire pour financer les dépenses d'équipements prévues, l'encours de la dette est en augmentation et l'endettement de la commune est fort. Les deux budgets annexes "Acquisitions foncières (ZAC)" et "Bel-Air" pèsent sur les finances.

Il est demandé à la Commune de poursuivre ses efforts dans la gestion budgétaire et de réduire significativement les projets d'investissement pour l'avenir afin de ne pas recourir à de nouveaux emprunts et reconstituer un fonds de roulement significatif.

Le Conseil prend acte.

Départ de Madame MAURY à 20h21. Le nombre de votants est ainsi modifié.

5° ZAC des Dolbeaux:

Autorisation de lancement d'une consultation pour aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement

réf : 2018_066

Monsieur le Maire présente :

La ZAC des Dolbeaux couvre une surface d'environ neuf hectares et concerne un programme prévisionnel de 120 logements à construire. Le financement de l'opération sera assuré par la commercialisation des terrains cédés, concédés ou loués. La commune souhaite concéder la réalisation de l'opération d'aménagement et faire assumer au futur concessionnaire le risque économique de l'opération. Une mise en concurrence doit être organisée conformément au Code de l'Urbanisme. Afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes et, conformément à la réglementation, la commune fera paraître un avis d'appel à candidatures. Le cahier des charges comprenant les caractéristiques essentielles de l'opération d'aménagement projetée est présenté en conseil et annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve et engage la procédure de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Dolbeaux conformément aux articles L 300-4 et R300-4 à R300-11 du Code de l'Urbanisme et charge Monsieur le Maire à lancer l'avis à concurrence pour la concession d'aménagement.

ZAC des Dolbeaux: Création d'une commission ad hoc pour l'examen et la sélection des candidatures pour la concession d'aménagement

réf : 2018_067

Une commission ad hoc est chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement de négociation prévue à l'article 46 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

La négociation avec un ou plusieurs candidats sélectionnés, prend, notamment, en compte les capacités techniques et financières des candidats et leur aptitude à conduire l'opération.

Cette commission sera constituée de 5 membres de l'assemblée délibérante que celle-ci désignera à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est proposé de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Un président sera désigné parmi ses membres lors de la première réunion d'installation de la commission pour, notamment, établir l'ordre du jour, diriger les travaux de la commission.

Compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour être titulaires.

Sont candidats :

Liste A : Madame TESSIER, Messieurs Augustin CHAZAL, Patrick DUBREUIL, Christian LE GARREC

Liste B : Charles LATTOUF

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour être suppléants des membres titulaires.

Sont candidats : Mesdames Christine OSSANT (liste A), Sarah MAURY (liste B) et Monique BILLON (liste A), Messieurs Patrick LE MARHOLLEC (liste A), et Stéphane MARCHAIS (liste A).

Aucune autre candidature n'est posée. L'ensemble de l'assemblée décide de voter à main levée.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide de constituer la commission prévue à l'article R.300-9 du Code de l'Urbanisme pour la ZAC des Dolbeaux en fixant la composition à cinq membres, 5 titulaires et 5 suppléants, dont le Président qui sera élu au sein de ladite Commission.

Il désigne à l'unanimité, dans le respect des règles posées à l'article R.300-9 susvisé, les membres de la Commission d'analyse des propositions reçues de la ZAC des Dolbeaux:

TITULAIRES
Augustin CHAZAL
Patrick DUBREUIL
Christian LE GARREC
Charles LATTOUF
Monique TESSIER

SUPPLEANTS
Christine OSSANT
Patrick LE MARHOLLEC
Stéphane MARCHAIS
Sarah MAURY
Monique BILLON

ZAC des DOLBEAUX: Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme pour la négociation de la Concession d'aménagement

réf : 2018_068

En complément de la commission ad hoc qui émet un avis sur les propositions des concessionnaires, le Conseil doit désigner une personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme. Cette personne engage les négociations, saisit la commission à tout moment de la procédure. Elle propose au Conseil de municipal le choix de concessionnaires, au vu de l'avis de la commission ad hoc.

Elle signe la convention de concession d'aménagement avec le concessionnaire désigné par le conseil municipal.

Après délibération à 13 voix pour et 1 contre (C. LATTOUF), le conseil désigne Monsieur Antoine TRYSTRAM en qualité de personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme.

6° Cession de deux parcelles communales au Serrain section G n°934 et n°936

réf : 2018_069

Dans le cadre de la création d'un lotissement privé au Serrain mis en œuvre par l'aménageur Foncier Aménagement, une proposition d'acquisition de 640 m² de parcelles communales cadastrées section G n°934 et 936, pour la réalisation de l'accès de trois lots est parvenue en mairie pour un montant de 22 400€ TTC.

Après avis des domaines, le Conseil, à l'unanimité approuve la vente des parcelles communales G 934 et G936 pour un montant de 22 400€ TTC, charge Monsieur le Maire ou en cas d'absence, Madame TESSIER Monique, 1ère adjointe, à signer le compromis de vente puis l'acte à intervenir et toutes pièces liées à cette vente.

7° Déplacement du monument aux morts

réf : 2018_070

Dans le cadre du centenaire de la victoire de la première guerre mondiale, le conseil souhaite mettre en valeur le monument aux morts installé dans le cimetière et rendre hommages aux soldats en installant, sur la voie publique, le monument pour que tout habitant puisse prendre connaissance des noms des soldats.

Il est proposé que le monument soit installé devant le cimetière avec un aménagement fleuri et des mâts républicains.

Après un tour de table, les élus du conseil se sont exprimés sur ce déplacement du monument et sur l'intérêt général de porter à la connaissance des habitants de Semblançay le nom des soldats et, à 13 voix pour et 1 abstention (C. LATTOUF qui s'abstient car ne sait quel avis donner par rapport aux avis divers exprimés par les anciens combattants), le conseil décide le

déplacement du monument aux morts devant le cimetière et la réalisation un aménagement mettant en valeur particulièrement ce monument.

8° Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL

réf : 2018_071

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 14 juin 2018 l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence "éclairage public". En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit à présent se prononcer sur l'adhésion de ce nouveau membre au SIEIL et par conséquent à la modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de communes Vallée de l'Indre au SIEIL pour la compétence "éclairage public" et la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

9° SIEIL : Approbation de principe des tranches de travaux d'éclairage public en centre-bourg

réf : 2018_072

Le SIEIL a transmis les derniers estimatifs présentant la mise en place de l'éclairage public dans le bourg, secteur église – Restaurant "La Mère Hamard".

La participation nette communale pour chacune des missions est la suivante : Projet d'extension du Restaurant la Mère Hamard à l'entrée de l'ancien presbytère : 18 907.80 €, éclairage du parvis de l'église : 15 303€, mise en lumière de l'église : 8 203€.

Après délibération, Le Conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe pour les travaux d'éclairage public du secteur Eglise - Restaurant "La Mère Hamard", dit que les crédits seront inscrits au BP 2019.

10° Intercommunalité - FPIC 2018

réf : 2018_073

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) 2018 a été versé à l'intercommunalité. Une partie est redistribuée entre les communes membres. La part attribuée à la commune de Semblançay est de 39 340 €.

Le conseil prend acte.

Madame BATISTA quitte la séance à 20h55.

11° Rapport des commissions

Avant de passer la parole aux commissions, Monsieur le Maire rappelle les prochains événements communaux à ne pas oublier : les différentes dates de représentations de la « Scénofeerie », « les Régates de Semblançay » le 25 août, le forum des associations le 1^{er} septembre, la brocante le 9 septembre, la scène ouverte des Quatre Temps le 15 septembre et le banquet des aînés le 29 septembre.

Il passe la parole aux commissions :

- Bâtiments : Travaux en cours dans la partie basse de l'école. Le chantier sera achevé pour la rentrée.
- Voirie : Le tapis a été refait rue du Champ Bêlé, il reste quelques nivellements et la mise en place de deux ralentisseurs avant le virage et après le carrefour. Un bi-couche a été prévu devant les entrées de maisons.
- Environnement : Le jury départemental est passé. La Commune attend les résultats.

Les différents points à l'ordre du jour ayant été traités, plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil sera le 03 septembre à 19h00 et souhaite un bel été à l'assemblée. Il clôt la séance à 21h20.

Liste des délibérations prises lors du conseil du 20/07/2018

- 2018_058 - Approbation du procès-verbal valant compte rendu du 08 juin 2018
- 2018_059 - Information sur les délégations de compétences accordées à Monsieur le Maire en vertu de L'article L2122-22 du CGCT
- 2018_060 - Aménagement du territoire : Présentation du rapport d'étude de l'ADAC et CAUE sur le jardin public, lancement du marché de maîtrise d'œuvre
- 2018_061 - Marché public de fournitures et de service - Attribution du prestataire pour la livraison des repas en liaison froide de la cantine scolaire
- 2018_062 - Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie
- 2018_063 - Décision de clôture du lotissement "l'Horizon", budget annexe l'Horizon
- 2018_064 - Décision modificative n°2 du budget général
- 2018_065 - Information sur la situation financière de la Commune
- 2018_066 - Autorisation de lancement d'une consultation pour aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement
- 2018_067 - ZAC des Dolbeaux : Création d'une commission ad hoc pour l'examen et la sélection des candidatures pour la concession d'aménagement
- 2018_068 - ZAC des Dolbeaux : Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme pour la négociation de la Concession d'aménagement
- 2018_069 - Cession de deux parcelles communales au Serrain section G n°934 et n°936
- 2018_070 - Déplacement du monument aux morts
- 2018_071 - Adhésion d'un nouveau membre au SIEIL
- 2018_072 - SIEIL : Approbation de principe des tranches de travaux d'éclairage public en centre-bourg
- 2018_073 - Intercommunalité - FPIC 2018

Liste des élus présents au conseil du 20 juillet 2018 :

BATISTA Karine

CHAZAL Augustin

CORBY Yves

FAURIE Julien

DUBREUIL Patrick

LATTOUF Charles

LE GARREC Christian

LE MARHOLLEC Patrick

MARCHAIS Stéphane (arrivé à 19h29)

MAURY Sarah (arrivée à 19h15)

OSSANT Christine

TESSIER Monique

TRYSTRAM Antoine